



Stratégie

INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE



Groupe de travail

Eaux pluviales et

ruissellement agricole

04 avril 2024

Ensemble pour mieux gérer le risque.





1

Ouverture de
séance



Activités Stratégie Inondation « Aire Lyonnaise »

Rappel

- RésO 14 décembre 2023

Lancement des Groupes de travail

En présentiel

- G.T Ruissellement 04 avril 2024 / 09h-12h
- G.T PICS 05 avril 2024 / 14h-17h



Déroulé G.T Ruissellement

PROGRAMME DE SÉANCE

09h00

Accueil des participant·e·s

09h15

Ouverture de séance et rappel du travail réalisé

[Grand Lyon / AMO](#)

09h25

Présentation de l'état de l'art et partage
d'expériences

[Grand Lyon / AMO](#)

10h00

S'approprier le contenu technique
Arpentage de ressources documentaires

[Facilitation par l'AMO](#)

11h00

Mise en commun et plan de travail du G.T

[Facilitation par l'AMO](#)

11h50

Prochaines échéances et conclusion

[Grand Lyon / AMO](#)



2

Introduction



Introduction

> Rappel des 3 fiches-actions du RéSO de décembre 2023 (pour mémoire)

- Clarification de la compétence (en zone rurale)
- Guide sur le ruissellement – Fiches mémo, outils et étude de cas
- Rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'eau – rejet d'eaux pluviales



RésO 14 décembre 2023

Intitulé de la thématique / du groupe de travail
Eaux pluviales et ruissellement agricole



Description des activités de l'action

Dans l'ordre de réalisation, lister les activités à réaliser (vous pouvez aussi faire un schéma / un dessin, etc.)

Responsables de l'activité
Acteurs à mobiliser

- 0 Responsabilités partagées : **synthèse faite par GrandLyon**
- 1 Définir les conditions d'action légitimes par la GEMAPI sur la thématique du ruissellement **item 4 code envir. L211-7**
- 2 Elaborer une doctrine départementale de financement des actions **cas du 13 : DDT a adapté l'application des items 1 et 4**
- 3 : dialogue avec les CA
-
-
-
-

Lise (doc)

AMO
DDT13

DREAL
DDT du territoire
Agence eau RMC

CA

Titre de la Fiche-Action

Clarification de la compétence en zone rurale
2 conditions très restrictives au € d'actions

COORDINATEUR DE L'ACTION

Nom : Carrère

Prénom : Rémi (EPTB)

AUTRES PARTICIPANTS ES DE L'ACTION

DREAL

+ DDT concernées (01, 38, 42, 69)

Chambre d'Agriculture (CA)

Agences de l'Eau

(en tant que financeur potentiel des mesures)



PRIORISATION
(cocher)

Modalités de travail

Pilotage, suivi (indicateurs), réalisation, ...

Livrables Réalisations Productions
1) Note synthétique : Rôles et responsabilité 2/ + GT DREAL/DDT pour propositions
2) 3 Création d'un format de rencontre / d'animation de la thématique à destination des élu-es élus EPC/EPTB : GEMAPI

Ressources Outils nécessaires Aide, informations, temps à passer

organiser le GT : mission AMO animation rédiger la note : mission AMO + coordinateur (2-3 jours) + Lise Foucher
DDT13 : contact ? par Rémi CARRERE
Guide FPRNM 2021 : pluie 30 ans

ÉCHÉANCE DE RÉALISATION 2024



Autres commentaires ou compléments

Lien avec une autre thématique ou groupe de travail

remarque AMO : préalable à l'action suivante pour un guide ruissellement : d'abord s'assurer que les mesures sont finançables



RésO 14 décembre 2023

Titre de la Fiche-Action

Guide sur le ruissellement – Fiches mémo, outils et étude de cas

COORDINATEUR DE L'ACTION

Nom Lise Foucher (Métropole de Lyon) et Jérémie

Prénom Gauberti (SMRB) pour réaliser le suivi du dépôt des documents et le suivi du planning

AUTRES PARTICIPANTS ES DE L'ACTION

DREAL ? à préciser

Agences de l'Eau

CA



PRIORISATION
(cocher)

Modalités de travail

Pilotage, suivi (indicateurs), réalisation, ...

- inventaire des contributions à l'espace d'échange
- nombre de fiches rédigées et diffusées

Lien avec une autre thématique ou groupe de travail

voir fiche "compétence" : s'assurer que les mesures seront portées et financées

Intitulé de la thématique / du groupe de travail

Eaux pluviales et ruissellement agricole



Description des activités de l'action

Dans l'ordre de réalisation, lister les activités à réaliser (vous pouvez aussi faire un schéma / un dessin, etc.)

Responsables de l'activité
Acteurs à mobiliser

- Réaliser des fiches mémo sur les outils, guide, étude de cas sur le ruissellement

Aléa

- 1. revue technique :
- carto aléa (limites ?) éléments CEREMA/INRAE (IRIP, EXZECO, full2D, ...)
- - quelles mesures mettre en oeuvre ? (réduire l'aléa, adapter/protéger les enjeux)
- - comment faire : €, foncier ?

AMO (espace)
GEMAPIens (alimenter)
AMO+GT (synthétiser)

- 2. fiche-mémo, fiches de lecture :
- cible : techniciens GEMAPI : comment travailler avec les agriculteurs, l'urbanisme
- - diffusion/comm : par les GEMAPIENS
- - flécher les cas concrets
- - renvoyer aux ressources existantes
- - souligner les convergences avec qualité de l'eau

GT (choisir)
AMO (rédiger)
GT (relire)
GEMAPIens (diffuser)

AERMC et CA
(consulter)

Livrables
Réalisations 1) Espace de partage
Productions 2) Fiches mémo

Ressources 1) AMO pour organisation des éléments
Outils nécessaires 2) Besoin d'une personne pour analyser et proposer la synthèse (5j ?)
Aide, informations, temps à passer

! organiser une consultation large sur le territoire
Voir REX Service Agri. du Grand Lyon (D3E) : de longue date (via Lise F.)
+CEREMA ÉCHÉANCE DE RÉALISATION 2024



Autres commentaires ou compléments

D'abord rassembler les connaissances et expériences de l'Aire Lyonnaise avant de chercher éventuellement sur d'autres territoires
D'abord décrire aléas et mesures avant d'associer les CA sur le "comment faire"



RésO 14 décembre 2023

Intitulé de la thématique / du groupe de travail
Eaux pluviales et ruissellement agricole



Description des activités de l'action

Dans l'ordre de réalisation, lister les activités à réaliser
(vous pouvez aussi faire un schéma / un dessin, etc.)

Responsables de l'activité
Acteurs à mobiliser

- Exemple de travail sur coordination entre la 2150 (CE) et les PLU pour éviter le ruissellement

détermination sur un bassin versant des parcelles avec forte présomption de besoin d'un dossier loi sur l'eau
travail sur la coordination entre les services urbanisme et les services de l'Etat instructeur

Titre de la Fiche-Action

Rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'eau - rejet d'eaux pluviales

COORDINATEUR DE L'ACTION

Nom : SAGYRC – Matthieu Hervé

Prénom :

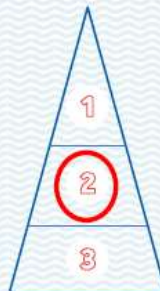
AUTRES PARTICIPANTS-ES DE L'ACTION

DREAL

Chambre d'Agriculture (CA)

Agences de l'Eau

a mon avis c'est plus DDT que dreal et je ne croisi pas que les autres acteurs proposés soient pertinents sur ce sujet



PRIORISATION
(cocher)

Modalités de travail

Pilotage, suivi (Indicateurs), réalisation, ...

Lien avec une autre thématique ou groupe de travail

Livrables Réalisations Productions 1) Exemple de prise en compte de la 2150 dans un exemple précis (analyse de cas pratique et retours d'expériences)

Ressources Outils nécessaires Aide, informations, temps à passer RAS – Réglementation 2150 stabilisée

ÉCHÉANCE DE RÉALISATION 2024



Autres commentaires ou compléments



3

Présentation
état de l'art et
partage
d'expériences

État des responsabilités et partenariats

Lise FOUCHER, Lyon Métropole





État des responsabilités et partenariats

> **Éléments de la Métropole de Lyon :**

- **Une réflexion sur les responsabilités partagées en termes de ruissellement entre les différents acteurs : Etat, communes, collectivités, propriétaires, riverains**
- **Des subventions pour les agriculteurs afin de mettre en place des mesures d'hydraulique douce pour limiter érosion et ruissellement – en partenariat avec chambre d'agriculture**
- **Une réflexion sur les possibilités de partenariat notamment avec les communes**

Partage d'expériences

Retours sur les entretiens préalables
État de la documentation existante
Thomas ADELIN (AMO)





Les questions du groupe de travail

> **Entretiens préparatoires par Lyon Métropole et l'AMO**

- Rémi CARRERE (EPTB Saône-Doubs)
- Jérémie GAUBERTI (Syndicat mixte des rivières du Beaujolais)
- Lise FOUCHER (Lyon Métropole)

> **Points abordés en entretiens ...**



Les questions du groupe de travail

>... Points abordés en entretiens préparatoires

Face au ruissellement en zone agricole

- comment financer les mesures de réduction de l'aléa ? réinterroger les critères restrictifs (dont pluies > 30 ans (nécessite études)
- Cas de la DDTM13 : requalifie le phénomène en « débordement d'axe d'écoulement »
- Fonds Vert : nouveau cahier des charges ne rend plus le PPR indispensable

En matière de risque inondation

- qui fait quoi hors débordement des cours d'eau ?

Missions GEMAPI et item 4 du code de l'environnement (L211-7)

- activer l'item 1 de la GEMAPI en adaptant la doctrine (comme DDTM13) ? Quelles adaptations possibles localement ? Ou rendre l'item 4 plus attractif pour les élus qui hésitent à l'inclure dans les statuts des Syndicats de Bassin (peur de gérer les petits ORD, les fossés, ...)
- Responsabilité des élus ? Clarification à demander au CEREMA

Éventail de mesures hydraulique douce/dure, pratiques culturales

- nécessité d'un dialogue avec les Chambres d'Agriculture : mise en œuvre, convergence d'intérêt (qualité eau, sols, milieux)
- voir dialogue déjà établi par Lyon Métropole avec la CA : conventions de soutien financier aux agriculteurs sur les zones à risque érosion et coulées de boues, sur 5 ans

Financement

- soutien complémentaire de l'Agence de l'Eau à rechercher

Groupe de travail en 2 temps :

- 1.déployer un espace de partage des expériences (carto/mesures/mise en œuvre)
- et 2.rédiger des fiches techniques pour renvoyer à ces ressources documentaires, flécher des cas concrets



Etat de l'art : tentative de définition ?

> Ruissellement : de multiples définitions

DGPR

« écoulement surfacique ou linéaire sur un bassin versant dont le temps de réponse est inférieur à 2 heures »

guide PPR (2004)

« circulation d'eau à la surface du sol, qui prend un caractère diffus sur des terrains ayant une topographie homogène et qui se concentre lorsqu'elle rencontre des dépressions topographiques »

Guide CEPRI (2022)

« part des eaux de pluie qui s'écoule de façon diffuse ou concentrée, sans être prise en charge et maîtrisée par un dispositif dédié. En circulant et en s'accumulant dans des points bas (rivière, zone d'accumulation), elle peut donc constituer un risque majeur pour les personnes, les biens, et l'environnement »

Larousse

« écoulement instantané et temporaire, diffus ou concentré, des eaux sur un versant à la suite d'une averse ou de la fusion nivale »

Univ. Gustave Eiffel

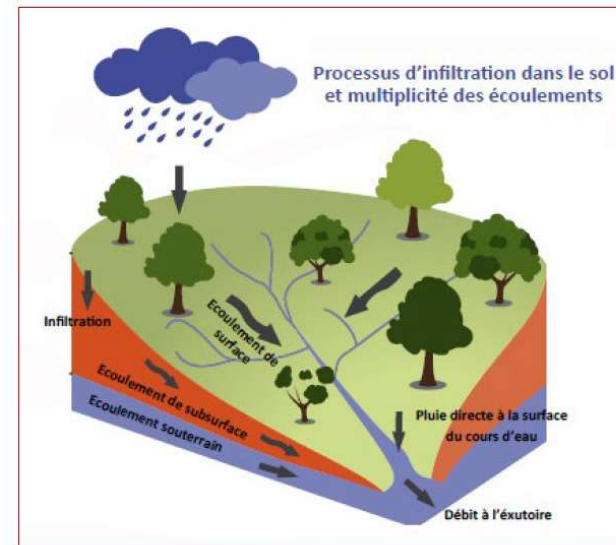
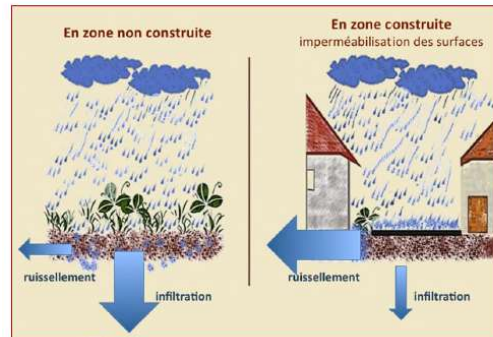
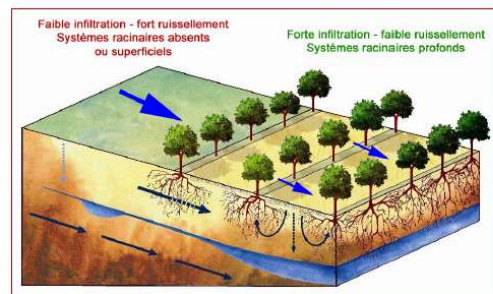
« tout écoulement de surface en dehors du réseau hydrographique pérenne, quelle que soit l'origine de cet écoulement »



> Ruissellement : exemple de représentation schématique

Bassin versant et espace rivière

Les pentes, la perméabilité et l'occupation des sols déterminent comment les précipitations alimentent l'infiltration, les écoulements souterrains ou le ruissellement qui nourrissent les écoulements superficiels à l'origine du réseau hydrographique



Source : Bureau d'étude Géoditag



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél. : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr



Etat de l'art : les dispositifs existants

> Ruissellement : déjà pris en compte

Dans les PPR
(guide 2004)

GT « ruissellement »
des DREAL en cours
pour harmonisation des
doctrines appliquées
par les DDT(M)

En cours, Guide
méthodologique
DRIEAT IdF :
évaluation de l'aléa

En cours, Guide
national pour 2025 :
cartographie,
mesures,
financements

> dans la loi

- article Article L211-7 : les CT peuvent viser ... « 4. La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols »
- GEMAPI : 1, 2, 5, 8

> Dans le règlement FPRNM

- ruissellement inclus, mais avec critère strict P>30 ans



Etat de l'art : ressources documentaires

- > **2023 : année particulièrement riche sur le thème du ruissellement**

- > **Le CEREMA a animé 5 rencontres:**
 - 08/06/23 : 1 webinaire « Les inondations par ruissellement : quelle gestion pour nos territoires ? » (400 participants)

 - oct.nov.dec 23 : 4 journées techniques locales (Aix-en-Provence, Lille, Bordeaux et Nancy)

- > **Également un lien avec la recherche sur la prévision**
 - 20/06/23 : conférence technique « Les inondations par ruissellement : de la prévision à la cartographie de l'aléa »



Etat de l'art : cartographier le ruissellement

> **Évolution des techniques de cartographie**

- D'abord méthode « pur topo », type EXZECO (1^{er} cycle Directive Inondation)
- Puis approche multifacteurs (sols, pluviométrie antérieure)
- Enfin modélisations hydrauliques « full 2D », en lien avec l'amélioration des données topo (LIDAR HD) : TELEMAC 2D (et méthode Cartino2D pour automatiser les calculs et la cartographie)
- > des besoins en « calage » sur le réel :
 - NEXIS : nouveau système des SDIS permettant la géolocalisation des interventions (déploiement sur 2021-2026)

> **Ambition de la DGPR**

- cartographie nationale du risque « ruissellement » par modélisation

> **Chez nos voisins**

- Suisse : FloodAreaHPC a donné lieu à une carte nationale



4

S'appropriier le
contenu
technique



S'appropriier le contenu technique

> Arpentage de ressources documentaires

Arpenter qu'est-ce que c'est ?

- Une méthode de découverte à plusieurs d'un ouvrage/texte
- Appropriation critique pour nourrir l'articulation entre pratique et théorie
- Une méthode de lecture inventée dans des cercles ouvriers de la fin du 19e siècle (Réseau de la Résistance)
- C'est un outil de co-construction de savoirs

Objectifs :

- Sur le temps du G.T s'appropriier collectivement le sujet du ruissellement
- Approfondir les connaissances et la compréhension du sujet
- Préciser le travail à réaliser – détaillé dans les fiches actions correspondantes



S'appropriier le contenu technique

> Arpentage de ressources documentaires - 1/2

Lecture – individuelle et en sous-groupe – 1h

- Lecture individuelle : découverte du texte - 30 min
- Partage de lecture croisée en binôme : enrichir sa lecture par la lecture de l'autre – 30 min



5

Mise en
commun et plan
de travail du
G.T



Mise en commun

> Arpentage de ressources documentaires – 2/2

Mise en commun générale – **30 min**

- Chaque binôme présente les éléments lus dans les textes et les sujets qui leur semblent importants à prendre en compte dans le cadre du travail à mener dans le GT (questions qui se posent, enjeux, expériences, etc.)



Mise en commun

> Plan de travail du G.T - 20 min

- Suites à donner au groupe de travail par rapport aux lectures et échanges
- Reprise des fiches actions : Qu'est-ce qui vous semble pertinent de garder, de modifier ? Etc.



6

Prochaines
échéances et
conclusion



Prochaines échéances et conclusion

- > Des questions ou des préoccupations avant de se quitter ?**



Prochaines échéances et conclusion

- > **Groupes de travail en distanciel**
 - Eaux Pluviales et ruissellement agricole

- > **L'infolettre de la Stratégie Inondation**
 - Première édition en cours de relecture

- > **Déploiement d'un site internet/d'un blog**
 - Espace d'échange de document : Avancées ?
 - Sharepoint mis à disposition par l'AMO – ta.conseils

- > **Comité Inondation et le RésO**

Échéances en perspective :

 - RésO : entre le 03 juin et le 14 juin
 - Comité (COFIL) : entre le 17 juin et le 28 juin



Ensemble pour mieux gérer le risque.

